

**PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
DE L'EXERCICE 2026
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Budget Principal

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260915-DEL27AF150926-BF
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

1) L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire constitue à la fois un budget de report de l'exercice précédent (2025) et un budget d'ajustement de l'exercice en cours (2026).

C'est un budget de report qui assure la liaison entre deux exercices en reprenant le résultat global constaté à la clôture de l'exercice précédent. Il reprend également les reports de crédits en recettes et en dépenses non consommés mais juridiquement et comptablement engagés au cours de l'exercice précédent.

C'est un budget d'ajustement qui comprend des ajustements à la hausse ou à la baisse de crédits ainsi que les estimations de dépenses et de recettes nouvelles apparues depuis le vote du budget primitif par le Conseil Municipal en février dernier.

Dans ce cadre, le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2026 a pour objet :

- **de reprendre les reports de crédits de l'exercice 2025 correspondant aux restes à réaliser de recettes et de dépenses de la section d'investissement comptablement engagés au 31 décembre 2025 pour 5,421 M€ en recettes et 5,291 M€ en dépenses ;**
- **de constater en report à nouveau l'excédent de l'exercice budgétaire 2025 figurant au compte financier unique approuvé par le Conseil Municipal du 9 juin dernier et inscrit en recette de fonctionnement (+9,052 M€) ;**
- d'ajuster les recettes et les dépenses prévues au budget primitif de l'exercice 2026 voté par le Conseil Municipal le 10 mars dernier ;
- de prendre en compte les compléments de crédits nécessaires pour les opérations lancées et en cours de réalisation.

Le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2026 qui sera soumis pour approbation au Conseil Municipal de septembre prochain s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement	11,249 M€
Section d'investissement	19,707 M€
TOTAL.....	30,956 M€
Dont mouvements réels.....	18,318 M€
<i>Dont mouvements d'ordre</i>	<i>12,638 M€</i>

Les virements de crédits en dépenses entre chapitres budgétaires s'élèvent à un montant global de 90 k€ de la section d'investissement (-90 k€) vers la section de fonctionnement (+90 k€).

Après reprise du solde de clôture de la section d'investissement pour 4,995 M€ (D001) en dépense d'investissement, le résultat de l'exercice 2025 permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement pour 4,865 M€ (R1068) et d'affecter le solde de

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260915-DEL27AF150926-BF
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

l'excédent de fonctionnement à hauteur de 9,052 M€ (R002) en report à nouveau de recettes de la section de fonctionnement.

2) LA PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les inscriptions budgétaires de la section de fonctionnement sont égales à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (k€)	BS 2026
Dépenses de fonctionnement	11.249
Dépenses réelles	787
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>10,462</i>
Recettes de fonctionnement	11.249
Recettes réelles	9.072
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>2.176</i>

a) Les dépenses réelles de fonctionnement

Hors réserve pour dépenses imprévues de fonctionnement (1,225 M€) au chapitre 930 (article 65888), les dépenses nouvelles de gestion courante diminuent de -439 k€ au BS 2026.

Cette variation est directement liée à l'ajustement en baisse du montant du DILICO (chapitre 941) inscrit prévisionnellement au BP 2026 (-1,480 M€).

A périmètre constant (hors DILICO), le complément de crédits en dépenses de gestion courante est égal à +1,041 M€, soit 1,5% des crédits inscrits (dépenses de gestion courante) au BP 2026.

Les ajustements principaux concernent :

Au chapitre 930 :

* les crédits correspondants à la revalorisation de +2,41% du SMIC au 1^{er} juin 2026 pour 160 k€ ;

* un complément de crédits pour des prestations de services informatiques à hauteur de 140 k€.

Au chapitre 931 :

* l'ajustement du contingent prévisionnel incendie pour l'exercice 2026 notifié le 19 janvier par la Préfecture de Police pour 1,600 M€ contre 1,480 M€ au BP 2026. Le pourcentage anticipé de réalisation de ces dépenses permet, néanmoins, de limiter à +100 k€ le complément de crédits à inscrire au BS 2026.

Au chapitre 932 :

* un complément de crédits au titre du contrat NETTEC (prestations de services périscolaires sur la pause méridienne en renfort des effectifs municipaux) pour 130 k€.

Le projet de BS 2026 permet, également, d'inscrire en réserve pour dépenses imprévues de fonctionnement un montant de 1,225 M€ (chapitre 930) afin de disposer d'une marge de manœuvre suffisante en vue de la DM1 de fin d'exercice 2026.

Concernant le suivi de la masse salariale, sur les 6 premiers mois de l'année 2026, les dépenses de personnel évoluent en moyenne de +2,6% légèrement en-dessous de la variation prévisionnelle retenue au BP 2026 (+2,9%).

Le virement à la section d'investissement (dépense d'ordre) qui correspond à l'autofinancement de la section de fonctionnement peut être porté de 3,254 M€ au BP 2026 à 13,516 M€ au BS 2026 (+10,262 M€).

Les amortissements obligatoires de l'exercice 2025 doivent, quant à eux, être majorés de +200 k€ (1,900 M€ au BP 2026) dans la mesure où la prévision de l'exercice 2026 a été arrêtée au 31/10/2025 (2 mois complémentaires pour 2025).

b) Les recettes réelles de fonctionnement

Hors reprise de l'excédent net de l'exercice 2025 pour +9,052 M€, les recettes de fonctionnement sont quasi-stables par rapport au BP 2026 (+21 k€). Les ajustements budgétaires au BS 2026 concernent principalement :

Impôts et taxes (article 73) +172 k€

Les recettes inscrites au BP 2026 voté par le Conseil Municipal le 10 mars dernier doivent être corrigées pour tenir compte des bases prévisionnelles 2026 de taxes foncières communiquées par la DDFIP du Val-de-Marne au moyen de l'état fiscal 1259-COM.

Les recettes budgétaires de l'exercice 2026 doivent être ajustées comme suit :

* Taxes foncières 2026 (bâtie et non-bâtie)+487 k€
* THRS 2026 y compris majoration de 25% -509 k€
* Versement GTH 2026+418 k€

Hors allocations compensatrices, le produit notifié de « fiscalité directe » pour 2026 est donc supérieur de 396 k€ à la prévision budgétaire inscrite au BP 2026 (+0,8%). Le montant des impositions directes locales se décompose comme suit pour 2026 :

* Taxe foncière bâtie32,295 M€
* Garantie de taxe d'habitation (compensation THRP) 15,513 M€
* Taxe d'habitation (THRS) (majoration comprise).....0,836 M€
* Taxe foncière non-bâtie0,032 M€

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260915-DEL27AF150926-BF
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Soit un montant total de..... 48,676 M€
 Variation notification 2025/2026 en volume.....+772 k€
 Variation notification 2025/2026 en % +1,6%

La variation nette 2025/2026 des impositions directes locales est donc supérieure à la variation forfaitaire des valeurs locatives pour 2026 (+0,8%).

La garantie de taxe d'habitation (compensation THRP) sur laquelle la Ville n'a aucune marge de manœuvre (dotation allouée par l'État) représente 31,9% du produit de « fiscalité directe » reconstitué.

Par prudence, malgré l'évolution à la hausse des encaissements de DMTO constatée au 30 juin 2026 par rapport à 2025 (+29%), le produit inscrit au BP 2026 à hauteur de 2,850 M€ n'est pas modifié. Cette recette pourra, le cas échéant, être ajustée à la hausse en DM1.

Enfin, il convient de réduire de moitié la recette prévisionnelle du FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France) pour 2026 (610 k€ au BP 2026) dans la mesure où la Ville perd en 2026 son éligibilité au FSRIF et bénéficie du mécanisme de garantie (50% pour une seule année en N+1).

Dotations et participations (article 74) -231 k€

Les recettes inscrites au BP 2026 doivent également être ajustées au BS 2026 pour tenir compte principalement **de la notification de dotation forfaitaire de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) 2026 qui est égale à 6,373 M€ contre une prévision de 6,530 M€ au BP 2026 (-103 k€), soit une variation réelle de -2,4%.**

Le montant des allocations compensatrices de taxes foncières notifiées en mars 2026 par la DDFIP du Val-de-Marne est égal à 535 k€ (-13,2%) à raison de :

* exonération de 50% des locaux industriels (LFI 2021)481 k€
 * exonérations des logements sociaux42 k€
 * exonérations des personnes de condition modeste11 k€

Au total, la notification de la DDFIP du Val-de-Marne (impositions directes locales + allocations compensatrices) en mars dernier entraîne un ajustement à la baisse de +322 k€ par rapport au BP 2026.

Reprise sur et provision (article 7817) +80 k€

Il s'agit des reprises sur provisions pour le contentieux AUTOLIB à hauteur de 50 k€ ainsi que pour les admissions en non-valeur des produits non recouverts des exercices 2020 et 2021 (30 k€).

Les mouvements d'ordre en recettes de fonctionnement correspondent à la comptabilisation des travaux en régie sur l'exercice 2025 pour 2,176 M€ (délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2026).

Accusé de réception en préfecture
 094-219400462-20260915-DEL27AF150926-BF
 Date de télétransmission : 21/09/2026
 Date de réception préfecture : 21/09/2026

3) LA PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions budgétaires de la section d'investissement sont égales à :

SECTION D'INVESTISSEMENT (k€)	BS 2026
Dépenses d'investissement	19.707
Dépenses réelles	7.246
Reports de dépenses de l'exercice N-1	5.291
Solde de clôture de l'exercice N-1 (D001)	4.995
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>2.176</i>
Recettes d'investissement	19.707
Recettes réelles	-1.040
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	4.865
Reports de recettes de l'exercice N-1	5.421
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>10.462</i>

a) Les dépenses réelles d'investissement

Hors réserve affectée pour le financement du PPI 2026-2032 (5 M€), les propositions nouvelles de dépenses d'équipement sont égales à +2,246 M€ au BS 2026.

Ces dépenses d'équipement nouvelles sont entièrement autofinancées (aucun emprunt globalisé supplémentaire au BS 2026) grâce à la reprise de l'excédent de l'exercice 2025 et représentent un effort d'investissement supplémentaire de 15,7% du montant des dépenses d'équipement (investissement hors amortissement en capital de la dette) inscrites sur l'exercice 2026 pour 14,265 M€ (RP 2025 + BP 2026) **portant le total des dépenses d'équipement avec le projet de BS 2026 à 16,510 M€ (hors réserve PPI 2026-2032 pour 5 M€).**

Cet équilibre de financement permettra, également, de poursuivre sur 2026 la politique de maîtrise de la dette communale qui a permis de diminuer l'encours de dette communal de près de 40 M€ sur la période 2005-2025.

Les compléments de crédits proposés concernent principalement les opérations suivantes :

Au chapitre 902 :

* un complément de 110 k€ pour la poursuite des travaux de remplacement du réseau d'eau au Groupe Scolaire Pompidou.

Au chapitre 903 :

* une inscription de crédits pour 100 k€ pour les travaux sur la conduite d'alimentation en gaz du Moulin Brûlé.

Au chapitre 904 :

* la 2ème tranche de crédits pour le projet de Pôle Petite Enfance aux Juilliottes pour 480 k€ (600 k€ BP 2026), soit un coût prévisionnel de 1,080 M€.

Au chapitre 905 :

* les crédits correspondants à la participation financière de la Ville aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques réalisés par le SIPPEREC pour 350 k€ conformément à la convention approuvée par délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2025.

Enfin, en l'état actuel, la réserve de 5 M€ pour le financement du PPI 2026-2032 est ventilée à titre indicatif comme suit : 2 M€ pour les écoles (chapitre 902), 1,5 M€ pour les équipements sportifs (chapitre 903) et 1,5 M€ pour les espaces verts urbains (chapitre 905).

b) Les recettes réelles d'investissement

Hors restes à réaliser de l'exercice 2025, les recettes nouvelles d'investissement sont diminuées de -1,040 M€ au BS 2026 (-1,340 M€ de produit d'emprunt globalisé) afin de conforter l'autofinancement communal.

Dotations et fonds d'investissement (articles 10) +284 k€

L'attribution prévisionnelle du FCTVA (fonds de compensation de la TVA) pour l'exercice 2026 peut être ajustée à la hausse de +284 k€ (1,484 M€ contre 1,200 M€ au BP 2026). Cette recette a été encaissée en mars 2026.

Subventions d'investissement (articles 13) +16 k€

Il s'agit principalement de la subvention attribuée en février dernier par le SIPPEREC à hauteur de 16 k€ pour l'acquisition de véhicules électriques.

Emprunts et dettes assimilées (articles 16) -1.340 k€

Comme les années précédentes, le montant d'emprunt globalisé inscrit budgétairement au BP est diminué au BS, soit -1.340 k€ au BS 2026 afin d'anticiper un report de recette correspondant à un maximum de 3 M€ (contrat d'emprunt à signer en 2026 et à mobiliser en 2027) contre un volume de 4,340 M€ inscrit au BP 2025.

4) LES CREDITS VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

En mouvements réels, les crédits inscrits au titre de l'exercice 2026 (y compris les restes à réaliser de la section d'investissement) se présenteront donc comme suit :

Accusé de réception en préfecture
094-219400462-20260915-DEL27AF150926-BF
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Mouvements réels (k€)	BP 2026	BS 2026 (*)	TOTAL
1 Section de fonctionnement			
Recettes réelles (1)	83.944	9.072	93.016
Dépenses réelles (2)	78.790	787	79.577
Epargne brute (1-2)	5.154	8.285	13.439
2 Section d'investissement			
Recettes réelles (3) (*)	6.490	9.246	15.736
Dépenses réelles (4) (*)	11.644	17.531	29.175
Total des recettes (1+3)	90.434	18.318	108.752
Total des dépenses (2+4)	90.434	18.318	108.752

() - BS 2026 Crédits supplémentaires et RAR 2025 y compris R1068 et D001*